

Toujours des remous dans l'eau potable

NR du 03/02/2015



Si au robinet l'eau est limpide, le dossier, lui, suit des méandres parfois sinueux. Trois Jocondiens ont déposé un recours gracieux contre une décision du conseil municipal prolongeant le contrat avec Véolia jusqu'en 2016.

[Une histoire aux multiples épisodes](#)

Le dossier de l'eau à Joué-lès-Tours n'est décidément pas un long fleuve tranquille. Alors que se profile à l'horizon l'échéance du contrat avec Véolia (au 31 décembre 2016), le collectif pour la remunicipalisation continue de mobiliser (plus de 1.200 signatures à ce jour). Parallèlement, trois Jocondiens (*) viennent d'introduire un recours gracieux auprès du préfet. Dans leur collimateur: la décision du conseil municipal du 17 novembre de prolonger le contrat, qui aurait dû s'arrêter au 2 février 2015 (lire ci-dessous), jusqu'en décembre 2016, pour préserver « *l'équilibre financier du contrat* ».

Vote à l'unanimité

Pour Frédéric Augis, le maire, l'affaire est simple: « *Si nous rompons le contrat, Véolia nous réclamera 1,5M€.* » Pour les amortissements non réalisés.

Pas du tout, répondent Daniel Chany, Denise Ferrisse et Joël Terrier, s'appuyant sur une décision du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne: « *Une délibération de même type de la ville de Troyes a été annulée, sans que la commune ait à payer la somme réclamée.* »

« *Sur ce dossier, je n'ai fait que continuer ce qui avait été initié par mon prédécesseur; insiste M. Augis. D'ailleurs, au conseil municipal de novembre, la décision a été prise à l'unanimité.* »

Sous-entendu : alors que les trois requérants sont des proches de la liste « La Ville au cœur ». Ce qu'assume Denise Ferrisse (ancienne élue, comme Daniel Chany): « *Mais en la matière, nous avons agi de notre propre initiative; cela n'implique pas "La Ville au cœur".* » Mme Ferrisse, qui est par ailleurs, comme MM. Chany et Terrier, signataire de la pétition pour la remunicipalisation « *à titre*

personnel », veut surtout faire de ce recours une affaire de principe : « *Les choses ne peuvent pas se décider comme ça ; il faut qu'il y ait un débat !* »

Le 31 décembre 2016, en tout cas, c'est déjà demain, et les études et consultations, menées par un cabinet mandaté par la Ville, devraient commencer très prochainement.

Mi-agacé, mi-amusé, le maire lâche : « *Joué est en train de devenir la ville des recours : c'est ridicule !* »

(*) *Daniel Chany, Denise Ferrisse et Joël Terrier.*

Daniel Pépin

Une histoire aux multiples épisodes

Toujours des remous dans l'eau potable

- > **1^{er} septembre 1990.** La Ville signe un contrat de concession avec la Compagnie fermière de service public, d'une durée de 20 ans, pour le financement des installations.
- > **1^{er} janvier 1991.** Autre contrat de 20 ans, cette fois pour la distribution de l'eau.
- > **1^{er} janvier 1992.** Le contrat est porté à 25 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.
- > **8 avril 2009.** Le Conseil d'État fixe la durée des DSP (délégations de service public) à 20 ans maximum à compter de la publication de la loi Barnier, du 2 février 1995, ce qui, dans le cas de Joué-lès-Tours, porte au 2 février 2015. Sauf avis motivé du Directeur départemental des finances publiques.
- > **14 mai 2013.** Le DDFIP donne son aval à la poursuite de l'exécution du contrat au-delà du 2 février 2015.
- > **14 janvier 2014.** Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne annule une décision du conseil municipal de Troyes qui maintenait l'échéance d'une délégation de même type au 30 juin 2018. Et la Ville ne devra rien à Véolia.
- > **17 novembre 2014.** Le conseil municipal de Joué, à l'unanimité, vote le maintien du contrat jusqu'au 31 décembre 2016.
- > **19 décembre 2014.** Le Comité pour la remunicipalisation de l'eau est reçu par le maire, Frédéric Augis.
- > **15 janvier 2015.** Trois Jocondiens introduisent auprès du préfet un recours gracieux : ils mettent en cause la délibération du 17 novembre, incompatible, selon eux, avec la décision du tribunal administratif de Châlons.
- > **31 décembre 2016.** Échéance prévue du contrat avec Véolia. Avant cette date, les élus auront dû décider s'ils le reconduisent, s'ils font appel à un concurrent ou si le service de l'eau est remunicipalisé. « *La décision sera prise dans l'intérêt de l'utilisateur* », promet Frédéric Augis.